

Foire de Grillon dimanche 28 mai 2023- **Vide-greniers réservé aux non professionnels.**

Tarif pour les emplacements uniquement sur réservation : 3 € le mètre linéaire. Gratuité pour les Grillonnais et les associations grillonnaises.

Règlement :

- L'accueil des exposants débute à **6 heures**. Ils devront se présenter aux organisateurs au lieu indiqué dans le courrier de confirmation et par le fléchage mis en place, le jour de la foire.
- Fin de mise en place à 9 heures - **Toute personne se présentant après 8 heures ne pourra accéder aux emplacements avec son véhicule.** Leur emplacement ne sera plus réservé. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité sauf au cas où les organisateurs seraient avisés au plus tard 48 heures avant le début de la manifestation.
- **Les véhicules des exposants devront être stationnés dans les parkings en dehors du circuit avant 8h15. Aucun véhicule ne devra stationner sur le vide grenier.**
- Les exposants habitant GRILLON auront la priorité pour s'installer devant leur domicile ou sur l'emplacement du circuit le plus proche de leur domicile. Ils devront s'inscrire au plus tard le 19 mai pour signaler aux organisateurs l'emplacement à réserver.
- Les exposants seront installés au fur et à mesure de leur arrivée **sur des emplacements prédéterminés.** Mis à part les habitants de GRILLON, aucun ne pourra revendiquer un emplacement déterminé.
- Une attestation sera remise à chaque exposant lors de son installation, **attestation qui devra être posée de manière apparente sur le stand.**
- **Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire.** L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants, etc.). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel. La vente ou l'offre d'animaux vivants est strictement interdite.
- **La fin de la manifestation est prévue pour 19 heures.** Sauf cas particulier à signaler aux organisateurs avant tout déplacement, **aucun véhicule ne pourra circuler sur le circuit avant cette heure.**

L'inscription à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Pour tout renseignement : 04 90 35 00 81 (mairie) ou ~~04 90 35 08 87 (Point Info)~~ et [pjjgrillon@orange.fr](mailto:pjgrillon@orange.fr)

La municipalité de Grillon vous souhaite une bonne journée.

La fiche d'inscription est à compléter et à envoyer avec le chèque libellé à l'ordre du **Trésor public** et une attestation sur l'honneur affirmant ne pas faire plus de 2 vide-greniers par année civile à :

Mairie de GRILLON, Avenue du Comtat, 84600 GRILLON